



ACADEMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 20/12/2004

Conférence n° 3882

RELIGIONS ET SOCIÉTÉS

Par André Gounelle

Notre président, le Doyen Jean Hilaire, m'a suggéré, il y a quelques mois, de présenter une communication qui s'inscrive dans le cadre du centenaire de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Ma contribution ne sera ni historique ni juridique ; elle abordera la question de la laïcité dans une perspective théologique et religieuse. Elle comportera trois parties. J'ai intitulé la première : « Dieu et César », la deuxième : « culte et culture », et la troisième : « problèmes actuels de la laïcité ».

DIEU ET CESAR

Ma première partie va commenter une déclaration bien connue de Jésus. À une question qu'on lui pose sur l'impôt, il répond, d'après l'évangile de Matthieu (22,21) : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu ».

Du peuple à l'individu

En prononçant cette phrase, Jésus opère une rupture avec la tradition et les convictions de son époque et de son entourage. Entre les conceptions qui prédominent dans le monde antique et celle qu'il propose, on constate sur ce point une très grande différence, voire une opposition ; on pourrait la décrire sommairement en parlant du passage d'une religion sociale à une religion personnelle.

En gros, dans l'Antiquité méditerranéenne, chaque peuple a sa religion propre et à chaque religion correspond un peuple particulier. Une nation forme une communauté à la fois et indissociablement civile et spirituelle. L'Ancien Testament en fournit un exemple parmi beaucoup d'autres. Dieu y fait alliance avec un groupe de tribus qui se disent et s'estiment issues d'un ancêtre commun, Abraham. À ces tribus, Dieu donne sur le Mont Sinaï une législation. Ceux qui les dirigent sont considérés comme les représentants ou les lieutenants de Dieu. David, symbole et modèle de l'État juif, comme César l'est de l'État romain,

gouverne au nom de Dieu et sous son contrôle. À Rome, les choses se passent un peu autrement. Ce n'est pas Dieu qui nomme César, mais César qui devient Dieu. Quand les romains créent un empire qui rassemble plusieurs nations, ils instaurent un culte commun, le culte impérial, qui s'ajoute aux autres et les englobe sans les supprimer. Les juifs couronnent leur Dieu, les latins divinisent leur Empereur. Par des chemins différents, on aboutit exactement au même résultat : on ne dissocie pas David ou César de Dieu ; religion et citoyenneté se confondent. Cette compénétration se poursuit durant le Moyen Age et à l'époque classique. Elle s'exprime dans des formules bien connues : *cujus regio eius religio* ; ou encore : « une loi, une foi, un roi ». L'obédience religieuse et l'appartenance nationale se recouvrent et se confondent largement. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la chrétienté s'est d'avantage inspirée des modèles les plus répandus dans l'Antiquité que des perspectives novatrices qu'esquise l'évangile.

Dans la prédication de Jésus et aussi à la même époque dans l'enseignement des stoïciens, on voit apparaître une autre conception des rapports entre Dieu, l'État et l'être humain. Pour les stoïciens, la raison et l'intelligence caractérisent l'être humain beaucoup plus que son appartenance à une collectivité. Ce sont elles qui le mettent en relation avec Dieu ; sa nation et son rang social (esclave comme Epictète ou empereur comme Marc-Aurèle) n'ont pas grande importance. Pour le Nouveau Testament, Dieu choisit, élit des personnes. Il fait alliance avec des individus, et non avec des groupes. On ne parle plus de peuple élu ou saint, mais d'hommes et de femmes appelés ou sanctifiés indépendamment de leurs origines ethniques et de leur statut social. On communique avec Dieu directement sans passer par des autorités politiques et religieuses. Paul écrit : « il n'y a plus juif ni grec, ni esclave ni libre, ni homme ni femme », ce qui veut dire que chaque être humain entre en relation avec Dieu en tant que personne singulière, en tant qu'individualité unique, à nulle autre pareille, et non pas en fonction de sa nation, de sa catégorie sociale ou de son sexe. D'où l'insistance du Nouveau Testament sur la foi personnelle plus que sur les rites, les liturgies, les groupes et les confréries.

Les courants majoritaires du judaïsme traditionnel affirment qu'il y a un peuple élu, un peuple de Dieu, celui d'Israël. La plupart des textes du Nouveau Testament mentionnent une communauté d'appelés ou d'élus. Autrement dit, ce n'est pas la communauté elle-même qui est qualifiée d'appelée ou d'élue ; ce sont les croyants qui la composent. La communauté ne naît et ne vit que parce que des hommes et des femmes que Dieu a personnellement rencontrés et appelés se regroupent. Dieu n'intervient plus par l'intermédiaire d'une communauté qui aurait un statut privilégié. Il agit au niveau des individus. Il les appelle, certes, à se soucier les uns des autres et à vivre fraternellement ensemble. Toutefois, la communauté des croyants ne forme pas, à proprement parler, une nation, c'est-à-dire un ensemble organique préexistant à ses membres ; elle est, plutôt, une « assemblée » ou une « réunion » (c'est ce que veut dire le mot grec *ecclesia* qu'on a traduit par église). Pour

reprendre l'expression du théologien américain James Luther Adams, l'église est une association de volontaires, non un peuple.

La laïcité de l'État

Pour l'évangile, Dieu n'a pas affaire avec César, autrement dit avec une nation, un peuple ou un État, mais avec des personnes. Les croyants ne font pas partie d'une société chrétienne ; ils vivent en tant que chrétiens dans une société qui n'a pas, en elle-même, de fonctions ni de caractéristiques religieuses.

Dans le débat parlementaire sur la loi de 1905, Aristide Briand, qui en était le rapporteur, a cité cette phrase de Jésus. Elle s'accorde, en effet, assez bien avec le principe moderne de la laïcité. Selon ce principe, l'État autorise les religions, leur permet de vivre et de s'exprimer, les soumet à des règles définies par la loi, mais n'en officialise ni n'impose aucune. Il n'est pas lui-même religieux et ne peut pas l'être, parce qu'il est une administration, une organisation, une société et non une personne. Déjà Luther, avec son refus de mélanger les deux règnes, celui de l'évangile et celui du monde ou de la loi, allait dans ce sens. De cette distinction entre le spirituel et le temporel, on aurait tort de déduire que l'État n'a pas à s'occuper des religions ; il doit veiller à ce qu'elles observent la loi. À l'inverse, cette distinction ne veut pas dire que la religion n'ait aucune incidence politique. Le croyant s'intéresse à la société, elle est aussi son affaire, et sa foi influence ses choix et ses engagements ; il lui faut vivre et agir en tant que chrétien dans une société qui n'est pas chrétienne, parce que seuls des êtres humains peuvent l'être.

Parce qu'ils ont compris ainsi la phrase de Jésus sur Dieu et César, les protestants se sont montrés plutôt favorables à la laïcité. Autour de 1850, le pasteur parisien Athanase Coquerel qualifie le protestantisme de « religion laïque », ce qu'affirment également les théologiens protestants allemands Ernst Troeltsch au début du vingtième siècle et Paul Tillich en son milieu. En France, beaucoup de protestants, les plus connus étant Ferdinand Buisson et Félix Pécault, anciens pasteurs l'un et l'autre, ont été parmi les créateurs de l'école laïque, et un pasteur Charles Wagner a écrit des textes pour ses premiers manuels de morale. La loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905 a été rédigée par un haut fonctionnaire protestant convaincu et militant, Louis Méjean. Jusqu'à aujourd'hui, l'Église Réformée de France ne cesse de rappeler son attachement à la laïcité de l'État.

CONCLUSION (première partie)

Je termine cette première partie. Souvent des églises ou des mouvements spirituels ont tenté ou rêvé de christianiser l'État ce qui a eu parfois des conséquences désastreuses (persécution des déviants, alliance de la religion avec le conformisme et le *statu quo* social). Cette tendance contredit le message dont elle se réclame. En effet, le Nouveau Testament met l'accent sur la personne et non sur le groupe ou la société. Il insiste sur l'engagement

individuel, sur l'action, sur le témoignage, sur la manière de vivre des chrétiens et non sur les structures et institutions sociales. Il ne compte pas sur César ou sur David pour assurer la présence de Dieu dans le monde. Il appartient à chaque croyant d'incarner, de représenter et de répandre les valeurs évangéliques dans le respect de la liberté d'autrui et de la neutralité religieuse de l'État.

CULTE ET CULTURE

Après cette première partie sur « Dieu et César », je passe à ma deuxième partie que j'ai intitulée « culte et culture ». Culture, dans le vocabulaire de la sociologie, désigne les divers éléments qui font la cohérence d'une communauté humaine et lui donnent son visage propre. Il s'agit des valeurs, des idées, des goûts, des conventions, des habitudes, des savoirs, des règles, des pratiques, du langage qui caractérisent l'ensemble d'une population et lui confèrent une identité particulière en la différenciant d'autres groupes. Il existe des ensembles culturels très vastes (la culture occidentale, la culture africaine, la culture chinoise par exemple), et d'autres plus restreints, voire minuscules (on parle de la culture d'entreprise d'une société industrielle, d'une compagnie d'aviation, ou encore d'un parti politique).

Entre culte et culture, la proximité des mots le suggère, il existe des liens. La culture en tant que telle n'a pas affaire directement avec Dieu (je viens de dire que Dieu s'intéresse, parle, s'adresse à des personnes), mais elle a affaire avec les organisations religieuses (autrement dit les cultes) qui donnent une dimension publique et communautaire à la relation avec Dieu. Cette relation ne se cantonne pas dans le for intérieur, elle ne se limite pas à la sphère de l'individuel et du privé. Les institutions et communautés religieuses la font entrer et l'installent dans l'espace social. Je m'arrête sur deux aspects du lien subtil et complexe entre culte et culture.

La culture dépend du culte

En premier lieu, toute culture, qu'elle le veuille, qu'elle en ait conscience ou non, dépend en partie du culte ou des cultes pratiqués dans les régions où elle se développe. Les expériences, les croyances et les orientations de ses membres ont forcément de l'impact sur l'ensemble de la société, sur sa compréhension et son organisation de l'existence collective. Le bouddhisme, l'Islam, le christianisme, l'animisme africain génèrent des comportements, des façons de penser ou de raisonner, des types d'organisation sociale qui ne sont pas les mêmes, et leur empreinte persiste et se prolonge même quand la ferveur religieuse recule, voire disparaît.

Si, dans les sociétés occidentales modernes, la religion ne régente pas, ou ne régente plus, la culture, néanmoins, elle l'influence et la marque. Aujourd'hui en Europe et en Amérique du Nord, on a affaire, selon une expression devenue courante, à une culture post-chrétienne, en ce sens qu'elle hérite de thèmes et d'orientations que le christianisme y a

introduits. Elle les développe ou les récuse, elle les assimile ou les rejette, mais, quelle que soit l'attitude qu'elle adopte, les problématiques, c'est-à-dire les questions qui la préoccupent et la manière dont elle les pose, viennent du christianisme. Les interrogations sur l'euthanasie, sur la contraception et l'avortement, sur l'homosexualité, l'inquiétude devant le clonage d'êtres humains, l'importance donnée à l'enseignement, le souci de justice politique, tout ceci s'explique, en grande partie, par l'héritage spirituel de l'Europe, même quand ces préoccupations aboutissent à des solutions différentes de celles que les Églises préconisent, même quand on élabore des réponses qui n'ont plus rien de religieux.

On en a un exemple avec les droits de l'homme, dont la notion et les contenus doivent beaucoup à la pensée protestante anglo-saxonne. Aujourd'hui on les a détachés de leurs racines théologiques ou religieuses, et on tente d'en donner une justification purement rationnelle. Pourtant, leur origine continue à se faire sentir. Quand, il y a une vingtaine d'années des musulmans ont tenté de formuler des déclarations de droits de l'homme, ils ont abouti à des textes assez éloignés des nôtres. Les occidentaux insistent beaucoup sur le respect la liberté de la personne, les musulmans mettent plutôt l'accent sur l'observation des règles et des valeurs sociales. D'un côté on privilégie la dimension individuelle de l'être humain, de l'autre sa dimension communautaire ; cette différence, que j'ai quelque peu schématisée, a des racines religieuses évidentes, même quand on les a oubliées ou qu'on veut les effacer. Existe-t-il, peut-on définir des valeurs uniquement rationnelles, logiques, indépendantes d'orientations idéologiques et de particularismes religieux, qui s'imposeraient donc naturellement à tous ? Beaucoup en doutent. En tout cas, même si on ne renonce pas à chercher et à définir des règles universelles, il faut admettre que l'entreprise est beaucoup plus difficile qu'on le pensait naguère. Les débats autour du voile dit islamique, qui ont tellement agité la France, le montrent avec évidence. De nombreux musulmans ont vu dans sa réglementation une brimade qu'un groupe, culturellement chrétien même s'il ne l'est pas religieusement, leur impose et nullement l'application d'un principe universel. Notre laïcité n'est pas, à leurs yeux, vraiment neutre, ils la soupçonnent de masquer une option religieuse et un sectarisme intolérant qui favorisent le christianisme aux dépens de l'islam. Que ce soupçon soit fondé ou non, il n'en demeure pas moins vrai que le christianisme a contribué à façonner notre conception de la laïcité. Même quand elle s'en affranchit et le combat, toute culture reste en partie conditionnée par un culte.

Le culte dépend de la culture

Si toute culture dépend d'un ou de plusieurs cultes, à l'inverse les cultes ne peuvent pas ignorer la culture. Ils doivent en tenir le plus grand compte. Dans l'histoire du christianisme, se sont parfois exprimés des refus catégoriques et des condamnations brutales de la société que l'on considérait comme pécheresse, voire diabolique, et de sa culture dont on craignait qu'elle n'altère, contamine ou pollue la pureté de la foi. Certains textes de Tertullien vont dans le sens d'un rejet de la philosophie, de la littérature, de l'art, et même de l'ensemble

des métiers du monde antique. Quelques mouvements monastiques, pas tous, certains des courants de ce qu'on appelle au seizième siècle la Réforme Radicale ont voulu couper, isoler les hommes et les femmes de foi d'une humanité jugée massivement mauvaise et pervertie. On trouve des attitudes de ce genre, plus ou moins prononcées, dans le jansénisme et dans des mouvements de type sectaire. Au contraire, dès les premiers siècles de notre ère, avec Justin Martyr, des chrétiens ont souhaité et pratiqué une attention bienveillante et une ouverture critique à la culture. Au début du dix-neuvième siècle, au moment de l'avènement de la modernité, le théologien protestant allemand Frédéric Schleiermacher écrit qu'il ne faut pas consentir ou se résigner à un « christianisme barbare », par quoi il entend un christianisme archaïque, qui ignore la pensée, la science, les idées et les valeurs contemporaines. Un siècle plus tard, un autre allemand, Ernst Troeltsch plaide pour qu'on sorte d'un christianisme « sentant le moisi ». Il y a quarante ans, le pape Jean XXIII a plaidé pour un *aggiornamento*, une adaptation à la culture. Cette actualisation du culte, cette modernisation des doctrines, des rites, des institutions me paraissent indispensables pour que le message religieux puisse continuer à se faire entendre et ne devienne pas inapproprié. S'il se situe trop en décalage, il ne transmettra plus aucun sens, il n'intéressera ni ne touchera personne et perdra toute efficacité. Un culte qui ne s'adapte pas à la culture manque à sa mission. Il se veut pour Dieu, mais, de fait, il contribue à exclure Dieu de la vie des êtres humains. C'est la destinée tragique des intégristes et des sectaires qui, en dépit de leur intention et de leur volonté, luttent contre Dieu, en lui enlevant toute pertinence pour le monde d'aujourd'hui. Toutefois, l'adaptation ne doit pas conduire à un alignement, à un assujettissement, à une démission. Si elle se conforme trop à la culture, si elle dit la même chose et n'apporte rien de différent, la religion trahit tout autant sa mission.

CONCLUSION (de la deuxième partie)

Je termine cette deuxième partie. Une culture sans culte, c'est-à-dire qui n'aurait plus de relations, même sous forme de dispute, avec un ou des cultes, court le danger de se réduire à la production et à l'échange de marchandises, sans préoccupations autres que matérielle, sans valeurs éthiques ni recherche de sens. À l'inverse, un culte sans culture, c'est-à-dire qui se ferme à ses apports, qui ne soit pas attentif à ses évolutions et n'écoute pas ses interpellations, risque de tomber dans l'insignifiance ; il deviendrait marginal et n'aurait plus d'impact sur l'existence humaine. Il ne faut ni confondre, ni séparer culte et culture, mais maintenir un constant débat entre les deux, sans que l'un supprime ou asservisse l'autre.

PROBLEMES ACTUELS

J'en arrive à ma troisième partie qui va s'interroger sur la situation actuelle. On a souvent noté ce qui distingue la laïcité à la française de celle des autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Dans le monde germanique et anglo-saxon, la laïcité a eu pour but principal de préserver la religion de la main mise de l'Etat, de la défendre contre les empiètements du politique. Au contraire, en France, la préoccupation majeure de la laïcité a été de protéger l'Etat et la société contre la menace d'une domination et d'un impérialisme religieux. La laïcité n'a pas été chez nous l'alliée de la religion, mais son adversaire (si, en fait, elle lui a rendu service, en la recentrant sur sa mission spirituelle, ce n'était pas son intention ni son projet). Tout au long du dernier siècle, les conflits, malgré des épisodes vifs, se sont lentement apaisés, un consensus s'est petit à petit établi. Il y a une vingtaine d'années, notre pays semblait être parvenu à un équilibre, sommes toutes, assez satisfaisant. Aujourd'hui, le surgissement de problèmes nouveaux, auxquels on n'était pas préparé vient ébranler cet équilibre. J'en signale trois.

Un contexte différent

La laïcité française a été conçue et organisée à partir des religions alors présentes dans notre pays, principalement en fonction du christianisme. Le christianisme fait partie des religions qui ont des croyances, des pratiques et des institutions particulières et bien définies, ce qui permet de délimiter assez nettement ce qui relève du religieux et ce qui en est indépendant. Malgré quelques zones frontalières où des frictions et des conflits peuvent surgir, par exemple dans le domaine scolaire, la distinction est admise en principe et elle opère assez facilement dans les faits.

Par contre, elle fonctionne très mal dans d'autres civilisations où il n'y a pas à proprement parler de religion constituée en ensemble spécifique et autonome, mais un religieux diffus, inextricablement mélangé avec le social et le culturel, à tel point que parfois on n'arrive pas à les dissocier. Pour autant que je les ai compris, le shintoïsme japonais et le confucianisme chinois se définissent par un type de convivialité ou de politesse (au sens fort de ce mot, art de vivre ensemble dans la cité) tout autant, peut-être plus que par un ensemble de croyances ; l'animisme africain ou amérindien consiste essentiellement en un mode de relation avec la nature. Même l'islam, pourtant à bien des égards proche du christianisme, a tendance dans bien des régions du monde à se penser comme une société imprégnée et façonnée par le religieux et non comme une religion au sein d'une société, d'où certaines des difficultés actuelles. À quoi il faut ajouter que souvent ce que notre tradition occidentale nous incite à considérer comme religieux pourrait se ranger dans le culturel.

Ce qui signifie, me semble-t-il, qu'il nous faut entreprendre tout un travail à la fois pour comprendre des mentalités qui nous paraissent étranges et pour expliquer aux autres ce

qui nous paraît juste et évident, mais qui ne va pas, pour eux, de soi. Il me paraît probable que cet effort conduira sinon à des changements du moins à des adaptations dans notre manière de présenter, de penser et de pratiquer la laïcité.

Communautarisme et universalisme

Sous l'influence de la philosophie des Lumières à la fois individualiste et universaliste, la République française soumet chacun de ses citoyens à des règles générales, les mêmes pour tous. Elle ne veut pas établir de différences entre eux, elle ne prend donc pas en compte leurs caractéristiques propres, leurs particularités et les groupes auxquels ils appartiennent. Elle considère tout cela comme des variantes ou des options personnelles dépourvues de pertinence sociale, et par conséquent sans impact ni incidence sur les droits, les devoirs ou le statut de quelqu'un. Elle entend ainsi assurer la justice et l'égalité entre les personnes. En 1791, dans un débat sur le statut des juifs, le comte de Clermont-Tonnerre exprime très bien cette démarche :

« Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et tout accorder aux juifs comme individus, il faut refuser la protection légale au maintien des prétendues lois de leur corporation judaïque ; il faut qu'ils ne fassent plus dans l'État ni corps politique ni ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens ».

La République française reconnaît des individus, et non des communautés religieuses, culturelles ou ethniques.

Aujourd'hui, ceux qu'on appelle « communautariens » ou « culturalistes » contestent vivement ce principe. On n'accorde rien à l'individu juif, disent-ils, si on ne lui permet pas de vivre selon ses coutumes (par exemple, de ne pas travailler le jour de sabbat), et si on ne lui fournit pas les moyens d'entretenir des synagogues et des écoles talmudiques. Il en va évidemment de même, *mutatis mutandis*, pour le musulman, le bouddhiste ou le chrétien. On reproche à la philosophie de la démocratie libérale de poser un citoyen abstrait, dépouillé de tout ce qui constitue son existence réelle ; cette abstraction vide mutile et détruit les personnalités concrètes. En chaque être humain, s'incarnent et vivent les communautés auxquelles il appartient. Leurs coutumes, leurs traditions, leurs valeurs propres forment et constituent son identité. Si on veut vraiment respecter les individus, il faut tenir compte de leur langue, de leurs habitudes de pensée, de leur règles de vie et de leurs croyances. Et ceci d'autant plus qu'aujourd'hui beaucoup de gens, en particulier des jeunes et des immigrés, ne trouvent pas ce qu'ils cherchent et ce dont ils ont besoin dans une société froide, technocrate, dominée par des logiques financières et indifférente aux personnes. Ils deviendront des exclus, des marginaux ou des révoltés, s'ils n'entrent pas dans des communautés plus restreintes et plus typées qui les accueillent et les socialisent. Ce service, ce sont souvent les religions qui le rendent, et, du coup, les communautariens souhaitent un État, une société qui ne soient plus « une communauté de personnes », mais plutôt « une communautés de

communautés », ce qui oblige évidemment à revoir le statut des religions, sans pour cela renoncer à la laïcité.

Les idées et thèses communautariennes ont très mauvaise presse en France. Les responsables politiques de tous bords les condamnent fréquemment et catégoriquement. Dans leur propos se glisse probablement un malentendu. Pour eux, le communautarisme désigne le juxtaposition de groupes distincts qui vivraient et s'organiseraient en vase clos, chacun à sa manière, alors que les penseurs communautariens préconisent non pas une fragmentation de la société, mais, selon l'expression que je viens d'employer, une « communauté de communautés », autrement dit non pas une indépendance ou une autonomie des divers groupes, mais une articulation et un lien entre eux, un cadre à l'intérieur duquel ils trouveraient place. Les canadiens, pour résoudre les problèmes posés par les québécois, les amérindiens et les inuits essaient de trouver des formules qui combinent universalisme et communautarisme. Ne faudrait-il pas faire de même, et chercher comment reconnaître le rôle social des religions sans pour cela renoncer ou porter atteinte à la laïcité ? Au lieu de s'opposer, universalisme et communautarisme ne peuvent-ils pas s'associer et du coup se corriger, se rectifier mutuellement ?

Préserver le religieux de dérives.

Aux débuts de la Troisième République, je l'ai signalé, la laïcité à la française entendait lutter contre un asservissement du politique et un envahissement du social par le religieux. Ce danger était-il réel ou imaginaire ? En tout cas, à tort ou à raison, il paraissait fort et suscitait de grandes inquiétudes. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui le péril s'est inversé. Dans notre monde, c'est le religieux qui risque de se voir instrumentaliser et manipuler par le politique. Il y a des précédents. Ainsi au seizième siècle, les guerres dites de religions (on les nommera ainsi seulement au dix-neuvième siècle) ont, en réalité, un enjeu avant tout politique : quelle famille, quelle dynastie va succéder sur le trône à celle des Valois, en train de s'éteindre ? Les divers prétendants ne servent pas la religion, ils se servent de la religion pour atteindre leurs ambitions. De même en Irlande du Nord, nous n'avons pas un conflit entre protestants et catholiques (les églises s'entendent bien et collaborent), mais une lutte entre les défenseurs de la souveraineté anglaise et les partisans d'une République Unie d'Irlande. Les uns et les autres exploitent les différences religieuses pour une cause qui n'a rien de religieux. Beaucoup de musulmans affirment que les mouvements qu'on qualifie d'islamiques sont foncièrement politiques et qu'ils utilisent les réseaux des mosquées pour des desseins qui n'ont rien de religieux. Enfin, actuellement aux États-Unis, des courants fondamentalistes ou évangélistes sont victimes d'une certaine droite qui les a infiltrés, noyautés et qui opère à son profit un détournement de la ferveur religieuse. Ils en sont d'ailleurs conscients et beaucoup d'entre eux mettent en garde contre la collusion du politique et du religieux.

À mon sens, une double urgence s'impose aujourd'hui aux religions : se protéger contre les tentatives du politique pour en tirer profit, voire s'en emparer ; résister aux dérives fanatiques et superstitieuses qui les guettent. Il me semble que la laïcité devrait les aider dans ce combat. Comment peut-elle le faire ? Je suis, pour ma part, convaincu que l'étude, la réflexion, la formation intellectuelle et spirituelle dresse la meilleure barrière, élève le barrage le plus efficace contre les débordements ou les dérives que je viens de signaler. Elles ne mettent certes pas totalement à l'abri, loin de là, mais elles favorisent un esprit critique peu vulnérable aux propagandes simplistes. Le développement d'une faculté de discernement freine la séduction d'intégrismes toujours sommaires et plus instinctifs que vraiment pensés. Dans cette perspective, je ne trouverais, pour ma part, ni déplacé ni abusif que l'État laïc exige que les prêtres, les pasteurs, les rabbins, les imams aient une formation théologique de type universitaire, dont le niveau serait contrôlé par l'État. De même qu'il interdit, à juste titre, l'exercice de la médecine, même libérale, à ceux qui n'ont pas de diplômes, de même ne devrait-il pas empêcher que n'importe qui puisse devenir responsable d'une communauté religieuse ? Et je me demande si l'État, sans sortir de sa neutralité, ne pourrait pas aider et appuyer tout ce qui, dans les religions, relève d'une formation intellectuelle et spirituelle de qualité. Ce faisant, la laïcité aiderait les religions à lutter contre les totalitarismes, les superstitions et les fanatismes qui les menacent et qui menacent la société.

Aux interrogations de cette troisième partie, je n'ai pas de réponses à apporter ni de solutions à proposer. Il me paraît important de soulever ces questions, de les examiner et d'en débattre ensemble. Nous ne savons pas très bien le faire, et, à mon sens, beaucoup de nos problèmes surgissent et s'enveniment à cause d'une carence de dialogue. Nous avons l'habitude de la polémique et non de la négociation. Nous nous affrontons, nous nous combattons, nous voulons vaincre, nous cherchons à l'emporter sur l'autre au lieu d'essayer de le comprendre et de trouver des solutions acceptables par tous. La convivialité, le vivre ensemble, demande des compromis (qu'il faut distinguer de l'inacceptable compromission).

En France, la laïcité, pour des raisons historiques a beaucoup utilisé l'exclusion des débats et des différences dans l'espace public. Quand j'étais enfant, on interdisait dans les écoles et lycées les discussions philosophiques, politiques et religieuses. On ne pouvait probablement pas alors faire autrement, et on a choisi, je pense, la moins mauvaise formule, étant donné le contexte. Cette formule a pourtant un inconvénient ; elle n'apprend guère à écouter les autres ni à parler avec eux. Aujourd'hui, dans la situation qui est la nôtre, il me semble important de multiplier les rencontres, d'aménager des espaces et des temps où chacun puisse s'exprimer et s'expliquer, tout en veillant que personne ne s'empare de ces lieux et de ces moments, ni ne les accapare en écrasant ou en dominant les autres. N'y a-t-il pas là une nouvelle tâche pour la laïcité : organiser le débat en veillant qu'il soit ouvert et constructif, en empêchant que des impérialismes ou des totalitarismes ne viennent les fausser ?